

Chapitre 10

Le concept de champ à l'épreuve de l'Europe

DIDIER GEORGAKAKIS ET ANTOINE VAUCHEZ¹

Dans quelle mesure le concept de champ peut-il circuler vers des terrains d'enquête internationaux ? Quelles hypothèses son usage permet-il de formuler ? Quelles méthodes conduit-il à mobiliser ? Quelles sont les éventuelles limites et nouvelles pistes de recherche ? La réponse à ces questions n'est pas aisée tant sont divers aujourd'hui les usages de la notion de champ. Si les travaux d'Yves Dezalay et Bryant Garth sur les champs internationaux sont longtemps restés isolés², le succès récent (quoique relatif) de la notion dans le domaine des relations internationales et des études européennes³ invite à un travail sinon d'inventaire, du moins de précision. Au-delà de leur objet ou de l'intérêt qu'on peut développer à leur endroit, les recherches sur les institutions et les politiques de l'Union européenne représentent un lieu de rencontre entre des conceptualisations différentes de la théorie des champs qui en font un bon terrain d'analyse des usages possibles du concept à l'international.

1. On souhaite remercier Johanna Siméant, Bertrand Réau, Gisèle Sapiro, Anne-Catherine Wagner et l'ensemble des participants aux journées du Cessp consacrées à cet ouvrage dont les relectures et remarques ont permis d'améliorer ce texte à plusieurs moments de son écriture.

2. Yves Dezalay, Bryant Garth, *La Globalisation des guerres de palais*, Paris, Seuil, 2002.

3. Voir notamment des dossiers ou ouvrages collectifs en langue anglaise : Didier Bigo, Mikael Madsen (dir.), « Introduction » au dossier, « A Different Reading of the International : Pierre Bourdieu and international studies », *International Political Sociology*, n° 5, 2011, p. 219-224 ; et l'article de Didier Bigo, "Pierre Bourdieu and International Relations : Power of practices, practices of Power" *in ibid.*, p. 225-258 ; Rebecca Adler-Nielsen (dir.), *Bourdieu and International relations : Rethinking key concepts in International Relations*, Londres, Routledge, 2012 ; mais aussi Frédéric Mérand, Vincent Pouliot, « Le monde de Pierre Bourdieu : Éléments pour une théorie sociale des relations internationales », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 41, n° 3, 2008, p. 603-625 ; Adrian Favell, Virginie Guiraudon, "The sociology of European Union : An agenda", *European Union Politics*, n° 4, 2009, p. 550-557 ; et une revue de littérature récente sur la sociologie politique de l'Europe : Jens Arnholz, « Elites in the European Field of Power », *Praktische Grunde*, n° 2-3, 2012, p. 52-66.

L'objet de cet article n'est pas de rendre compte exhaustivement de ces différents travaux, de distribuer les bons et les mauvais points, et moins encore de définir le bon usage du concept. À partir d'un point de vue tout à la fois situé et fondé sur une forme de réflexivité critique sur nos propres travaux, on commencera par dresser à grands traits un état de ce champ (transatlantique) des usages du champ (et d'une manière générale de la sociologie des champs), dans le but d'explicitier ensuite deux usages possibles du concept, avec l'espoir de contribuer, au final, à jeter des ponts entre ces usages autour d'un « *common core* ».

Le champ à l'international : retour sur les théories mères

Les travaux inspirés de la sociologie ont été longtemps absents des études européennes. Ce n'est qu'à partir des années 1990 et, surtout 2000, qu'a émergé un ensemble toujours plus riche de travaux mobilisant la théorie des champs dans des travaux empiriquement nourris de part et d'autre de l'Atlantique. La vitalité de ces études est telle que les approches en termes de champ sont qualifiées comme les plus prometteuses par Ernst Haas, dans la dernière révision de son livre fondateur des *European studies*, *The Uniting of Europe*⁴. Signe de cette vitalité et de l'intérêt heuristique du concept au-delà de champs nationalement structurés, le propos de Haas n'en révèle pas moins une difficulté. C'est qu'à la lecture, les usages de ce concept apparaissent très divers : si l'on met d'emblée de côté les usages métaphoriques de la notion comme simple espace d'acteurs, les travaux qui mobilisent directement la théorie des champs analysent, selon les cas, la formation d'un champ du pouvoir européen ou international⁵, la structure du champ bureaucratique formé par les institutions de l'UE⁶, le fonctionnement de sous-champs de politiques publiques européennes⁷, les circulations dans le « champ interstitiel » ou « champ faible » de l'expertise à l'articulation des champs structurant les politiques et les institutions de l'Union⁸, etc. À cela, il faut ajouter les

4. Voir Didier Georgakakis, « Introduction », in *Le Champ de l'eurocratie*, Economica, 2013, p. 1-12.

5. Niilo Kauppi, *Democracy, social resources and political power in the European Union*, Manchester, Manchester University Press, 2005 ; Antonin Cohen, « The Genesis of Europe : Competing Elites and the Emergence of a European Field of Power », in Niilo Kauppi et Mikael Madsen (dir.), *Transnational Power Elites. The New Professionals of Governance, Law and Security*, Abingdon, Routledge, 2013, p. 103-117 ; Niilo Kauppi, Mikael Madsen (dir.), « Introduction », *Transnational Power Elites : The New Professionals of Governance, Law and Security*, Abingdon, Routledge, 2013.

6. Didier Georgakakis (dir.), *Le Champ de l'eurocratie*, Paris, Economica, 2013.

7. Didier Bigo, *The Field of the EU internal security agencies*, Paris, L'Harmattan, 2007.

8. Antoine Vauchez, *L'Union par le droit. L'invention d'un programme institutionnel pour l'Europe*, Presses de Sciences Po, 2013.

fréquentes hybridations avec d'autres auteurs et courants d'analyse, de Topalov à Foucault en France en passant par la sociologie des organisations aux États-Unis. Sans faire un long exposé sur la notion de champ, cette diversité doit beaucoup aux marges ouvertes par les théories primaires, et notamment aux différents usages du concept dans la sociologie américaine comme par Bourdieu lui-même.

La théorie des champs « à l'international »

Bourdieu n'a pas ou peu engagé d'enquêtes sur les espaces de pouvoir internationaux. Ceci ne signifie pas bien sûr qu'au fil de ses enquêtes, il n'a pas analysé des formes de domination internationale, comme dans le cas dans sa sociologie du champ littéraire français dont la capacité d'attraction et les effets de consécration (des académies, revues, maisons d'édition, etc.) ne se limitent pas aux frontières nationales, mais ont pu servir de centre de gravité pour d'autres champs « nationaux » (à commencer par exemple le champ littéraire belge ou suisse⁹). Mais ses travaux n'ont pas pris directement pour objet les espaces de pouvoir internationaux. Ainsi, dans son article fréquemment cité sur les « conditions sociales de la circulation internationale des idées »¹⁰, l'analyse reste centrée sur les processus d'import-export entre espaces *nationaux*, entre un « champ de production » et un « champ d'accueil », mais n'accorde pas de consistance, ni d'effets particuliers aux champs transnationaux qui ont pourtant leur effet propre sur les modalités et les formes de circulation et traduction des idées. Il faut ajouter à cela que la sociologie des champs est étroitement encadrée dans une sociogenèse de l'État. La récente publication des cours au Collège de France *Sur l'État* fait bien voir à quel point l'émergence d'un pouvoir étatique central érigé en position de « méta-champ » -« lieu d'une méta-lutte, d'une lutte à propos du pouvoir sur les champs »¹¹- est indissociable d'un processus d'autonomisation et de nationalisation d'un ensemble de champs (juridique, économique, bureaucratique, etc.), ce qui conduit du reste à toute une série de précautions quant à l'usage du concept pour d'autres réalités, comme dans le cas des États-Unis par exemple.

C'est dire en somme que la projection de la notion de « champ » pour analyser des espaces de pouvoir internationaux privés d'État et où les enjeux et les acteurs restent fréquemment peu stabilisés ne va pas de soi, et peut-être tout particulièrement pour des espaces internationaux ou transnationaux

9. Sur ce point, on renvoie aux travaux de Gisèle Sapiro, notamment : « Le champ est-il national ? La théorie de la différenciation sociale au prisme de l'histoire globale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 200, 2014, p. 70-85.

10. Pierre Bourdieu, « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 145, 2002, p. 3-8.

11. Rémi Lenoir, « L'État selon Pierre Bourdieu », *Sociétés contemporaines*, n° 3, 2012, p. 123-154.

souvent considérés *a priori* comme peu objectivés ou durcis. Ce qui invite néanmoins à s'engager sur cette voie, c'est la diversité même des usages que Bourdieu a faits du concept de champ dans ses propres travaux, tantôt utilisé de façon relativement micro pour étudier un secteur très spécifique, par exemple lorsque Bourdieu cartographie le système de relations et d'asymétrie entre les agents qui participent à la redéfinition de la politique du logement dans le milieu des années 1970, tantôt mobilisé de façon plus globale notamment dans le cadre du champ bureaucratique, voire dans le cas du champ du pouvoir. Si, d'un point de vue étroitement positiviste, on pourrait regretter ou critiquer ces changements d'échelle, on peut au contraire penser que cette qualité fait plutôt sa richesse. Car, au-delà de la variété des approches et des angles d'attaque, il y a bien un appareillage commun et ce dernier est précisément adéquat pour rendre compte de relations et de luttes pour le pouvoir entre différentes échelles qui traversent, se superposent ou simplement interagissent avec des espaces nationalement constitués. L'identification des conflits propres à un espace de relations, notamment autour de la définition de l'autorité légitime en son sein, l'inventaire des types de capitaux spécifiques à cet espace (et des formes de conversion qui s'y opèrent), le repérage des formes d'opposition structurale qui l'organisent (qu'elles soient appréhendées par le biais de leur sociogenèse ou de leurs structures actuelles), ou l'analyse des processus d'accumulation et de reproduction propres au champ, etc. Autant d'éléments qui forment une boîte à outils particulièrement pertinente pour rendre compte des luttes qui se jouent dans l'espace européen bien au-delà des variables institutionnelles et nationales qui dominent traditionnellement la science politique des *European studies*¹².

La souche américaine

Aux États-Unis où Bourdieu est presque absent de la science politique à quelques exceptions près¹³, mais devient une référence majeure en sociologie de l'éducation et de la culture¹⁴, la notion de champ suit une trajectoire intellectuelle et académique assez largement singulière et, dans une large mesure, autonome. Revendiquant une tradition propre en la matière¹⁵, issue

12. Sur ces aspects, voir aussi Yves Dezalay, Bryant Garth, *La Mondialisation des guerres de palais*, *op. cit.*

13. David Swartz, *Culture and Power. The Sociology of Pierre Bourdieu*, Chicago, University of Chicago Press, 2012.

14. Pour une histoire comparée des usages de la notion de champ en France et aux États-Unis, voir Angèle Christin, Marianne Blanchard, « From Champs to Fields : Lost in Translation ? », à paraître.

15. Le dialogue est néanmoins engagé très tôt : voir Paul di Maggio, « On Pierre Bourdieu : Review Essay », *American Journal of Sociology*, vol. 84, n° 6, 1979, p. 1460-1474 (merci à Gisèle Sapiro de nous avoir signalé cet article).

notamment de la sociologie des organisations (la notion d'*organizational fields* de Powell – Di Maggio), la sociologie américaine s'est saisie de longue date de la notion de champ¹⁶. Aux antipodes de l'acception wébérienne de la notion de champ comme processus historique situé de différenciation d'un nombre limité de « sphères de valeur » (bureaucratie, droit, marché, etc.) et d'un nombre relativement limité d'espèces de capitaux (eux-mêmes produits de processus historiques de différenciation et d'autonomisation de longue haleine), les sociologues américains tels que di Maggio – Powell (qui font marginalement référence aux travaux de Pierre Bourdieu), ou plus récemment Fligstein – McAdam (qui mobilisent plus directement la référence à Pierre Bourdieu), donnent au concept une définition très extensive et ahistorique¹⁷ : chez ces derniers notamment, il s'agit en fait de toute unité sociale (« arène ») définie autour d'un ensemble de caractéristiques essentielles : accord sur les enjeux, structuration binaire autour d'« *incumbents* » et de « *challengers* », et existence d'une structure plus ou moins formelle de gouvernance professionnelle et institutionnelle (contrôle des frontières, des entrants, des joueurs légitimes du champ, etc.).

Dans ses travaux sur l'Europe, Neil Fligstein distingue globalement trois ensembles, champ économique, champ juridique et champ politico-bureaucratique de l'UE, mais sa théorie vise d'abord à pointer la grande diversité des champs sectoriels et des relations transversales entre les champs sociaux nationaux plus qu'elle ne vise à identifier les acteurs concrets et leurs luttes de pouvoir. Dans cette perspective macro¹⁸, l'analyse empirique ne porte pas sur les luttes politiques, administratives, doctrinales concrètes, l'identification des agents et des groupes sociaux clefs (sauf les plus grands, en définitive peu étudiés sociologiquement), la structure des capitaux qui fondent leur autorité, etc., mais à situer la dynamique de l'intégration dans les interdépendances croissantes entre ces champs sociaux nationaux. Dans cette perspective, elle repose davantage sur des méthodes et des outils d'analyse plus classiques de la macro-sociologie, comme par exemple l'étude du développement des organigrammes, de l'augmentation des groupes de pression représentés auprès des institutions européennes, des langues étrangères parlées en Europe. Un bon exemple empirique est ici l'accroissement des

16. Voir John Levi Martin, "What is field theory?", *American Journal of Sociology*, 109, 2003, p. 1-49, et Paul di Maggio, Walter Powell, "The iron cage revisited: institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields", *American Sociological Review*, vol. 48, n° 2, 1983, p. 147-160.

17. Neil Fligstein and Douglas McAdam, *A Theory of Fields*, Oxford, Oxford University Press, 2012; et la critique qu'en fait Tom Medvetz, « Les *think tanks* dans le champ du pouvoir américain », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 200, 2013, p. 44-55.

18. Neil Fligstein, *Euroclash. The EU, the European Identity and the Future of Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2008; voir aussi Alec Stone, « Préface », in Antonin Cohen, Antoine Vauchez (dir.), *La Constitution européenne : Élités, mobilisations, votes*, Bruxelles, Presses de l'Université libre de Bruxelles, 2007.

échanges économiques et commerciaux entre les pays européens qui conduit Fligstein et Mérand à relativiser la thèse de la mondialisation et de son supposé décollage dans les années 1980, en montrant qu'elle est surtout le produit de l'intensification des échanges au sein de l'Europe sous l'effet de la construction du marché unique¹⁹. Si l'on a pu reprocher à Fligstein, de retomber dans le piège téléologique de la théorie de l'intégration fonctionnelle, son analyse tempère toutefois l'idée que les agents et les groupes se socialisent mécaniquement à l'Europe ; en insistant au contraire sur les dynamiques entraînées par l'intérêt à européaniser son activité, il laisse ouverte la possibilité de retour arrière du processus d'européanisation, ou en tout cas d'une évolution différente de la trajectoire historique à partir du moment où cet intérêt n'existe plus dans tel ou tel champ²⁰.

Le développement d'une sociologie politique de l'Union européenne

À côté de ces usages américains de la notion de champ, les analyses de la politique européenne ont formé un terrain de développement important d'une sociologie de l'international inspirée de la sociologie des champs. La voie avait été ouverte par les travaux d'Yves Dezalay et Bryant Garth sur les champs internationaux. « L'Europe » n'est pas le terrain principal d'observation, puisque ces auteurs ont d'abord travaillé sur l'Amérique latine (2002) et l'Asie (2010), mais elle en constitue assurément le point de départ (l'Europe étant historiquement, par le fait des empires, le premier exportateur de technologies du gouvernement) et un point d'arrivée puisqu'il conduit à interroger les effets d'attraction qu'exerce un champ international dominé par les élites et les expertises américaines sur les contextes européens, notamment du point de vue de l'internationalisation des filières de formation des élites. Mais quand il s'est agi d'étudier l'émergence de ce nouveau centre de pouvoir qu'est l'Union européenne en tant que telle, c'est d'abord au sein de la science politique, et dans le prolongement de courants de recherche bien établis en termes de sociologie des professionnels de la politique et de sociohistoire des institutions, que la notion de champ a été mobilisée. Par-delà la diversité des terrains explorés, la pluralité des méthodes mobilisées et la variété des propositions théoriques, les nombreux ouvrages collectifs publiés au cours des dix dernières années font apparaître une authentique communauté d'approches²¹. Il faut dire que par sa perspective relationnelle et

19. Neil Fligstein, Frederic Merand, « Globalization or Europeanization ? Evidence on the European Economy since 1980 », *Acta Sociologica*, vol. 45, n° 1, 2002, p. 7-22.

20. Neil Fligstein, *Euroclash*, *op. cit.*

21. Voir en plus des ouvrages collectifs déjà cités, l'article à bien des égards précurseur de Virginie Guiraudon, « L'espace sociopolitique européen, un champ encore en friche ? », *Cultures & Conflits*, n° 38-39, 2000. Antonin Cohen, Yves Dezalay, Dominique Marchetti, « Esprits d'État, entrepreneurs d'Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-

structurale, la sociologie des champs offre un angle d'attaque particulièrement novateur dans l'espace des études européennes. Elle conduit ainsi à faire apparaître une structure de relations plus ou moins cachée là où a longtemps dominé une lecture réifiant les collectifs (« les groupes d'intérêt », « les États membres », « la Commission », etc.) comme les intérêts dont ils sont porteurs. En ancrant l'analyse dans une dimension sociogénétique (conditions de formation des champs) et en peuplant ces institutions d'agents, dont on analyse les propriétés sociales, les espaces de socialisation et les trajectoires professionnelles, la sociologie des champs permet d'ouvrir les multiples boîtes noires de l'Europe. De ce fait, elle permet d'échapper au piège des découpages institutionnels en forgeant des cadres d'analyse distincts des catégories indigènes de l'action publique et en ne privilégiant a priori aucun « niveau » (national, transnational ou international), secteur ou groupe d'institutions, pour situer l'analyse précisément *dans les relations entre les secteurs, entre les institutions et les niveaux.*

Champ fort ou champ faible : enquêtes sur la bureaucratie et le droit européens

De quelle façon ces souches théoriques sont-elles opérationnalisées dans les travaux empiriques sur l'Europe ? Avec quelles différences et surtout quels apports par rapport aux études relevant d'autres paradigmes ? Voire avec quels effets retour sur la théorie initiale ? Il existe assurément bien des façons de répondre à ces interrogations et, au fil des enquêtes, une variété d'usages de la sociologie des champs s'est fait jour, notamment autour de notions telles que celles de « champ du pouvoir », de « champ international », de « champ faible » ou de « champ bureaucratique ». Ces différents usages sont souvent plus ou moins appropriés selon les questions et les espaces, et correspondent à des modalités différentes de construction d'objets. Faute de pouvoir passer ici en revue le large spectre des travaux engagés au cours de la dernière décennie, on développera plus particulièrement les éléments tirés de nos propres expériences tout en cherchant à les mettre en miroir avec d'autres enquêtes.

Les champs transnationaux comme champs « faibles » ?

La notion de « champ faible » vise à appréhender la *singularité* des champs transnationaux, et tout particulièrement des champs experts transnationaux qui se forment à la périphérie des politiques et institutions interna-

167, 2007, p. 5-13 ; Michel Mangenot, Jay Rowell (dir.), *What Europe Constructs. Reassessing Constructivism*, Manchester, Manchester University Press, 2011.

tionales²². Elle est empruntée aux travaux de Christian Topalov qui analyse les milieux de la réforme urbaine en France à la fin du XIX^e siècle comme un « champ réformateur » marqué par la convergence d'un ensemble très divers d'acteurs « que l'on a coutume de caractériser par des propriétés fondées dans d'autres champs »²³, typiquement des experts, philanthropes, hommes politiques, fonctionnaires, universitaires « entrés en réforme » et portés par un ensemble de concurrences spécifiques.

La notion est particulièrement utile quand il s'agit d'analyser les dynamiques propres aux espaces transnationaux spécialisés qui se constituent autour de politiques publiques ou d'organisations internationales (santé, *peace-keeping*, politiques monétaires, contrôle des populations, etc.)²⁴. Car, au lieu de saisir les acteurs de ces espaces comme relevant d'une même « communauté épistémique » internationale (d'emblée extérieure aux logiques politiques et détachée d'attaches nationales), la notion de « champ faible » les analyse comme inscrits dans des espaces *hybrides* situés au contact de champs historiquement constitués (nationaux et européens ; politiques, administratifs, économiques)²⁵. Cette construction théorique des champs transnationaux rejoint d'autres travaux comme ceux engagés par Didier Bigo sur le champ de la sécurité et de la justice européenne, depuis les premières conceptualisations de la police en réseaux en 1996 jusqu'aux derniers travaux sur les *guildes* des politiques européennes de sécurité²⁶.

Le champ des politiques de sécurité est ici construit comme un espace de conflits, tout à la fois vertical et transnational, entre un ensemble d'agences, d'agents sociaux, et surtout de groupes professionnels de terrains (réseaux d'officiers de police, de magistrats, *customers officials*, douaniers, services de

22. Sara Dezalay, « Des droits de l'homme au marché du développement. Note de recherche sur le champ faible de la gestion des conflits armés », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 174, 2008, p. 70-79 ; Lisa Stampnitsky, « Experts, État et théorie des champs. Sociologie de l'expertise en matière de terrorisme », *Critique internationale*, vol. 59, n° 2, 2013 ; Stéphanie Mudge, Antoine Vauchez, « Building Europe on a Weak Field. Law, Economics and Scholarly Avatars in Transnational Politics », *American Journal of Sociology*, vol. 118, n° 2, 2012, p. 449-492 ; Antoine Vauchez, « The Force of a Weak Field. Law and Lawyers in the Government of Europe », *International Political Sociology*, n° 5, 2008, p. 128-144.

23. Christian Topalov, « Le champ réformateur », in *Id.* (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, Paris, éd. de l'EHESS, 1999, p. 461-474.

24. Ole Sending, *Formation and Transformation of a Transnational Field*, Working paper, Institute for research and labor employment, UC Berkeley, 2009 ; Frédéric Lebaron, « Central bankers in the contemporary global field of power », *The Sociological Review*, vol. 56, 2008, p. 121-144.

25. Sur ce point, voir aussi les réflexions de Gil Eyal, « Spaces between Fields », in Phil Gorski, *Pierre Bourdieu and Historical Analysis*, Durham, Duke University Press, 2010.

26. Didier Bigo, « The transnational field of computerised exchange of information in police matters and its european guilds », in Niilo Kauppi, Mikael Madsen (ed.), *Transnational Power Elites : op. cit.*, p. 36-64.

surveillance du territoire), auxquels s'adjoignent les militaires des services secrets avec la « guerre contre le terrorisme ». Relativement indépendant des instances européennes les plus politiques, ce champ l'est aussi des instances nationales et gouvernementales qu'il contribue à « dénationaliser » et « dégouvernementaliser » en transformant, par exemple, à la fois la vision et les prérogatives des ministres de l'Intérieur, qui deviennent des acteurs relais plus que des décideurs. Dans ses derniers travaux, Didier Bigo montre aussi comment l'intervention des services d'intelligence américains dans les politiques européennes de sécurité remet en cause les équilibres du pouvoir au sein de ce champ et contribue à reléguer les magistrats et la police judiciaire au sein de ces politiques.

La spécificité de ces champs experts transnationaux prend tout son sens au regard de la trajectoire historique des champs nationaux de l'expertise : ceux-ci se sont formés en Europe à partir de la fin du XIX^e siècle dans une série de transactions collusives entre un pôle étatique garantissant des formes de certification et de monopole nationaux, des ordres professionnels régulant recrutements et pratiques, et des universités apportant des formes de validation savante²⁷. Pour ne prendre ici qu'un exemple, c'est au cœur de ce triptyque (État-profession-université) que les champs juridiques nationaux ont construit leur autonomie marquée tout à la fois par une forte différenciation à la fois interne (entre professions du droit) et externe (avec les champs adjacents du marché et de la politique). Sans fétichiser la distinction entre le « national » et le « transnational », ni même entre champ « fort » et champ « faible », qui doivent servir avant tout d'outil comparatif, il faut souligner que les champs transnationaux restent dépourvus de formes de régulation professionnelle et étatique supranationale : en l'absence d'université, de profession et d'organisme étatique supranationaux, les champs experts transnationaux sont caractérisés par des frontières internes et externes autrement plus labiles.

C'est ce qu'ont fait apparaître un ensemble de recherches récentes qui ont suivi les conditions historiques d'émergence du « droit de l'Europe »²⁸ ou des « droits de l'homme »²⁹ comme enjeu transnational de luttes et objet de croyances. Ainsi, ces travaux montrent que la genèse d'un champ juridique européen est le *sous-produit* d'une multiplicité d'entreprises institutionnelles

27. Voir ici Andrew Abbott, "Linked Ecologies : States and Universities as Environments for Professions", *Sociological Theory*, vol. 23 n° 3, 2005, p. 245-274 ; Maria Malatesta, *Professionisti e gentiluomini : storia delle professioni nell'Europa contemporanea*, Turin, Einaudi, 2006.

28. Julie Bailleux, *Penser l'Europe par le droit*, Dalloz, Paris, 2014 ; Antoine Vauchez, *L'Union par le droit*, op. cit.

29. Mikael Madsen, *La Genèse de l'Europe des droits de l'homme : Enjeux juridiques et stratégies d'États (France, Grande-Bretagne et pays scandinaves 1945-1970)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2010.

et professionnelles concurrentes visant à donner corps et doctrine au marché, à la bureaucratie, à la politique et à la justice européennes dans le sillage des Traités de Rome. Par la production de débats doctrinaux, et la création d'espaces symboliques de discussion experte, ces investissements concurrents dans la *construction* d'un droit de l'Europe ont fait du droit le terrain d'affrontement privilégié des luttes d'institutions européennes³⁰. Dès lors, le champ juridique européen s'analyse moins comme un espace extérieur à la politique de l'Union, mais bien plutôt comme un espace interstitiel, situé à la rencontre des différents champs sociaux nationaux et transnationaux engagés dans la définition de l'Europe³¹.

Nombre de travaux montrent du reste l'imbrication des champs transnationaux dans des champs sociaux nationaux plus structurés³². L'approche prosopographique des élites européennes développée depuis une décennie a permis de rompre avec une vision « dénationalisée » de l'Europe comme « isolat » social, très prégnante dans les travaux sur l'expertise ou la politique dans l'Union. Elle a notamment conduit à relativiser le degré d'euro-péanisation des propriétés sociales et des trajectoires professionnelles de ceux qui prennent part aux constructions européennes. Ainsi la sociographie des juges de la Cour de justice de l'Union européenne, des banquiers centraux européens ou des commissaires montre que les carrières de ces derniers restent ancrées dans des carrières politico-administratives nationales³³. Même dans ce qui reste l'un des domaines les plus intégrés de l'Union européenne, à savoir son droit, la socialisation primaire et professionnelle des juristes européens s'opère presque intégralement dans des espaces nationaux. Quant aux rampes d'accès aux positions dominantes du droit de l'Union (juge à la Cour, directeur des services juridiques des institutions européennes, voire même « associé » dans les grands cabinets de droit européen) voire, dans une certaine mesure, la pente même de la trajectoire *européenne* ultérieure de ces professionnels, tout indique qu'elles

30. Voir le dossier « Sociologie politique de l'Europe du droit » (2010) de la *Revue française de science politique* sous la direction d'Antonin Cohen et Antoine Vauchez.

31. Voir aussi Yves Dezalay, « Opportunities and Limits of a Weak Field : Lawyers and the Genesis of a

Field of European Economic Power », in Antoine Vauchez, Bruno de Witte (dir.), *Lawyering Europe. European Law as a Transnational Social Field*, Oxford, Hart, 2013, p. 259-283.

32. Voir notamment Antonin Cohen, « The Genesis of Europe : Competing Elites and the Emergence of a European Field of Power », art. cit.

33. Voir notamment Antonin Cohen, « Dix personnages en longue robe amarante : La formation de la Cour de justice des Communautés européennes », *Revue française de science politique*, n° 2, 2010, p. 23-41 ; Didier Georgakakis, « Une Commission sous tension ? La singulière différenciation des personnels administratifs et politiques de la Commission européenne », in *Le Champ de l'Eurocratie*, op. cit., p. 43-85 ; Frédéric Lebaron, « Les dirigeants de la BCE, une nouvelle élite monétaire européenne ? », in Didier Georgakakis (dir.), *Le Champ de l'eurocratie*, op. cit.

dépendent aussi de la mobilisation de réseaux, voire de corps professionnels *nationaux* : c'est le cas par exemple des membres du Conseil d'État qui doivent notamment leur position longtemps prépondérante dans l'Europe du droit à une stratégie collective de placement dans les plus hautes positions juridiques et judiciaires européennes.

Mais cette position interstitielle des champs experts internationaux a une autre conséquence : elle permet d'analyser le travail politique international sous un autre jour. Car s'il est vrai que ces espaces sont des carrefours, alors les multiples « congrès », « revues », « agences », « cours » ou « comités d'experts » internationaux méritent d'être étudiés comme des espaces de mobilisation intersectorielle. Des travaux récents sur la Commission européenne et l'OCDE ont ainsi pointé le rôle des groupes d'experts qui gravitent autour de ces organisations internationales comme vecteur privilégié de leur travail de mobilisation³⁴. C'est du reste l'un des effets les plus inaperçus de l'émergence des champs transnationaux, notamment dans les domaines du droit et de l'économie, que de faire coexister sous l'égide de la construction d'une expertise internationale, des rôles comme des profils très divers. Ainsi, en l'absence de modèles codifiés du « juriste européen », les conférences et les revues de droit européen mettent aux prises des figures historiques du juriste aussi différentes (dans leurs rapports aux espaces politiques, économiques et administratifs) que celle du *Rechtsanwalt* allemand et du conseiller d'État français, du professeur-avocat belge et du *lawyer* américain³⁵.

L'effet de floutage et les degrés de liberté qui en résultent permettent des formes de circulation sociale et de cumuls de positions professionnelles qui auraient été improbables « au national », mais qui constituent souvent à l'échelon européen les marqueurs d'une forme d'excellence professionnelle : ainsi de ces juristes rétrospectivement posés en « pères fondateurs » de l'Europe et qui ont assis leur autorité sur le fait d'avoir successivement représenté tous les intérêts en présence dans le champ juridique européen (étatiques et européens ; publics et privés ; praticiens et théoriques). En ce sens, ce type d'approche interroge les formes de capitalisation propres aux champs transnationaux. Ainsi, l'émergence d'un capital juridique européen, c'est-à-dire d'une forme spécifique d'autorité transnationale à dire de ce qu'il en est des traités et des normes adoptées par l'Union, ne se joue pas sans (voire contre) le politique, ni même sans (voire contre) le national ; elle se joue au contraire dans la capacité à circuler *entre* les espaces politiques, économiques, politiques et académiques du droit européen en jouant successivement tous les

34. Voir ici les extraits de textes de Cécile Robert et Vincent Gayon.

35. Sur la diversité des figures nationales de "l'économiste", voir Marion Fourcade, "The Construction of a Global Profession: The Transnationalization of Economics." *American Journal of Sociology*, n° 112, 2006, p. 145-149.

rôles du droit, dessinant par là un modèle d'excellence qui pose le juriste européen en acteur clé de l'Union³⁶.

Cette position interstitielle des champs experts transnationaux éclaire enfin la fabrique même des savoirs et des formes de connaissance de la politique internationale. Ainsi des formes de connaissance produites par les *think tanks* qui portent la trace de cette tension continue entre différents champs, dont les formats, les thèmes et les types d'écriture doivent permettre tout à la fois d'assurer une visibilité nécessaire à la mobilisation de soutiens et de fonds, la proximité aux « attentes » des gouvernants, et les logiques de la crédibilité scientifique³⁷.

Enfin, parce qu'ils sont situés à l'intersection d'autres champs sociaux, ces champs experts internationaux sont souvent propices à l'émergence de formes d'accord entre des groupes d'acteurs autrement distants autour de solutions et de recettes de politiques publiques. Didier Bigo montre ainsi comment l'échange de données informatiques et le vaste réseau de circulation informatique qui se forme dans le champ européen de la sécurité favorisent la formation d'un sens commun entre les acteurs les plus centraux de ce champ quant aux diagnostics et au répertoire de solutions disponibles. Ce sens commun tend du reste à court terme à s'imposer à ceux qui entendent peser dans ces univers : c'est le cas de ce qu'Yves Buchet de Neuilly appelle le « champ conférentiel européen », espace des acteurs de la réforme des traités européens qui requiert de ceux qui s'y présentent de puiser dans un stock relativement limité d'alternatives, de solutions et « d'acquis » européens et de s'inscrire à leur tour, s'ils veulent être entendus voire même tenus pour des négociateurs « responsables », dans un espace restreint des possibles de la réforme institutionnelle de l'Europe³⁸.

Le champ fort de la bureaucratie européenne ?

L'usage du concept est différent dans le champ de l'Eurocratie dans la mesure où il s'agit d'analyser un espace qui tout en présentant des propriétés communes (flou relatif, coexistence de définitions différentes des rôles) avec le précédent est davantage objectivé, notamment dans et par l'existence d'un ensemble de postes permanents et institutionnalisés. Le recours au concept de champ vise ici moins à analyser la circulation d'agents et de modèles entre

36. Antoine Vauchez, « Une élite d'intermédiaires : Genèse d'un capital juridique européen », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167, 2007, p. 54-65.

37. Voir les travaux de Tom Medvetz, *Think tanks in America*, Chicago, University of Chicago Press, 2013.

38. Voir Yves Buchet de Neuilly, « Des bâtisseurs de traités. Continuités et discontinuités du processus conférentiel », in Antonin Cohen, Vauchez Antoine (dir.), *La Constitution européenne : Élités, mobilisations, votes*, Bruxelles, Presses de l'Université libre de Bruxelles, 2007.

différents espaces que la façon dont ils se rencontrent dans un centre assez fortement objectivé comme le sont les institutions de l'UE.

L'analyse est ainsi plus directement inspirée des travaux de Bourdieu sur la maison du roi et la politique du logement ainsi que de ceux de Christophe Charle sur les hauts fonctionnaires (c'est-à-dire traitant de la genèse d'un espace pour une grande part indépendant des luttes électorales pour la conquête ou le maintien des positions du pouvoir politique institutionnalisé). Elle vise à construire une cartographie théorique de ce que Fligstein appelle le « terrain institutionnel de l'UE » ou d'autres le « centre politique » de l'UE³⁹ sous la forme d'un champ bureaucratique intersectoriel où des agents dépositaires d'un ensemble de pouvoirs délégués s'affrontent pour la définition des politiques européennes et des propriétés légitimes pour occuper des positions de pouvoir dans ce champ. Elle permet ainsi de rendre compte théoriquement de cette réalité complexe et, de fait, difficilement observable et traçable, que constitue l'infinité d'arènes, de commissions et de comités où se jouent concrètement la traduction et la conversion en politiques européennes (avec leurs normes, leurs instruments, etc.) des inputs en provenance des différentes instances et champs du pouvoir (nationaux, internationaux, économiques et sociaux) qui ont fait de ces institutions l'un de leur terrain routinier de dialogue et de bataille.

Cette perspective tranche avec l'essentiel des représentations de cet espace. Les institutions de l'UE s'objectivent en effet ici moins dans un champ politique (qui est l'expression la plus en vogue), voire dans un champ du pouvoir européen (qui, pour autant qu'on puisse complètement parler d'un champ du pouvoir européen constitué, intégrerait davantage les positions dominantes dans les champs politiques et économiques nationaux et internationaux) que dans un champ bureaucratique, en l'espèce très lié au champ juridique. Cette distinction est importante. Il y a bien du pouvoir dans ce champ, et il n'est pas sans pouvoir sur d'autres champs mais cette définition des institutions de l'UE comme champ bureaucratique souligne que cet espace reste avant tout un champ d'interface où coopèrent et se concurrencent des bureaucrates de toute sorte : du public en provenance des États membres et des institutions européennes, mais aussi du privé (des délégués de compagnie, des professionnels du lobbying), et du personnel politique propre, comme les eurodéputés, véritables « bureaucrates élus » au sens où l'essentiel de leur activité tient dans l'étude, la consultation, la négociation avec les autres membres du champ plus qu'à la représentation et à l'incarnation de l'Europe qui sont singulièrement embryonnaires dans cet espace.

Cette représentation des institutions de l'UE comme un champ bureaucratique permet de se situer au point géométrique de différentes analyses qui,

39. Voir par exemple Stefano Bartolini, *Restructuring Europe: Centre formation, system building, and political structuring between the nation state and the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

contre la perspective dominante en science politique, s'interrogent sur le statut particulier du politique dans cet espace, sur la dépolitisation (ou selon la formule de Smith et Baisnée de l'apolitisation⁴⁰) des pratiques, le poids de l'expertise, l'investissement dans l'usage d'instruments plus ou moins neutralisés et spécifiques, voire des débats sur le « déficit démocratique » et ses remèdes⁴¹. Mais elle permet aussi une grille de lecture plus fine des relations de pouvoir qui sont à l'œuvre. Là où, dans les grilles dominantes, on infère le fonctionnement et le résultat des relations entre acteurs de l'appartenance institutionnelle et/ou nationale, ces entités étant plus ou moins réifiées selon les courants, l'attention porte ici sur le capital d'autorité différencié des individus et des groupes concrets (doit-on son autorité à ce ou ceux qu'on représente ou à des compétences accumulées dans le champ, à la force supposée de l'intérêt particulier qu'on représente ou à sa capacité à l'intérêt général ?) et à la façon dont sa distribution dans le champ structure l'investissement et la relation dans et à l'UE, ainsi que les pratiques de pouvoir et les stratégies probables.

L'autorité différentielle des agents se situe à la croisée des ressources personnelles et des ressources collectives dont ils bénéficient. Les premières englobent ainsi le capital familial hérité (fils/fille de), le capital scolaire (valeur du titre, lieu d'obtention, inscription disciplinaire et/ou pluridisciplinaire), multiculturel (dont le capital linguistique), social (réseaux d'école, réseaux politiques), l'expérience et la reconnaissance d'une compétence professionnelle (propre au champ ou non) et les savoir-faire et le réseau de relations acquis dans le champ. Le capital collectif est lié à ce et ceux qu'on représente, un État, membre ou pas, une institution, une entreprise (européenne ou pas) ou un secteur d'activité, un groupe social, autant de groupes au demeurant très inégalement structurés sur le plan européen et représentés auprès de l'UE. Dans la mesure où elles sont reconnues par les agents du champ, les deux espèces de ressources se cumulent dans un capital symbolique, propre à exercer des effets de charisme (surtout ici au sens du charisme de fonction) ou d'attraction propre à favoriser les ralliements constitutifs des compromis.

Fondé empiriquement sur l'analyse de trajectoires socioprofessionnelles et des positions et sur des études monographiques de groupes d'agents qui s'affrontent et coopèrent dans ce champ (fonctionnaires européens, parlementaires conçus implicitement comme des bureaucrates élus, lobbyistes-experts conçus comme des bureaucrates du privé, diplomates, etc.), l'analyse

40. Olivier Baisnée, Andy Smith, « Pour une sociologie de l'apolitique : acteurs, interactions et représentations au cœur du gouvernement de l'Union européenne », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort, (dir.) *Les Formes de l'activité politique : Éléments d'analyse sociologique, du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 335-54.

41. Antoine Vauchez, *Démocratiser l'Europe*, Paris, Seuil, 2014.

permet de décrire plus finement le personnel et de rompre avec les grilles de lecture qui opposent « européens » et « nationaux », institutions européennes et États membres. Comme dans l'analyse du champ faible, il n'y a pas d'agents complètement « européens » au sens où personne ne l'est complètement du point de vue de sa socialisation et où tous le sont dans la mesure où ils jouent le même jeu pour la définition de solutions européennes, mais il y a en revanche des agents plus à même que d'autres de mobiliser des ressources au sein du champ, d'incarner un point de vue européen et d'être reconnu comme tel à l'intérieur du champ, c'est-à-dire de jouer les coups selon les règles du jeu ou avec les limites du jeu, mais aussi dans le sens du jeu (c'est-à-dire notamment du compromis). L'identification de ces formes d'autorité permet en outre de dresser une topographie de l'espace de relations théorique entre ces agents en dégageant des polarités. À la polarité différenciant les agents selon le volume des capitaux qu'ils détiennent (on a tendanciellement plus de poids si l'on a une position hiérarchique haute que basse, mais aussi si l'on représente un grand pays plutôt qu'un petit pays⁴² ou si l'organisation publique ou privée que l'on incarne est reconnue comme importante), s'ajoutent des oppositions selon la structure du capital. Celles-ci opposent les permanents du champ, lesquels tiennent le fonctionnement routinier de la machine, mais sont la plupart du temps peu pourvus en capital politique qui reste principalement nationalement constitué, et un pôle d'intermittents, dont l'investissement dans le champ est de plus court terme, ou encore entre des agents dotés d'une structure de capital plus ou moins dominée par l'expérience dans le business et/ou dans la fonction publique (les agents étant souvent pourvus des deux types de capitaux en des proportions variables).

La mise au jour d'une telle structure permet de trancher avec les représentations des espaces internationaux tant sous la forme de clubs de dirigeants que d'espaces nécessairement labiles ou soumis aux changements *ad hoc* et extérieurs, pour montrer une relative stabilité de la structure, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de transformation dans le poids relatif de ces grands axes. La topographie permet aussi de construire les clivages, les préférences et les stratégies probables des agents de façon relationnelle (ce qui, au passage, colle au plus près des pratiques et des processus, notamment informels, de préparation des négociations) par rapport à la position dans le champ. La structure des positions des agents est ainsi mise en relation avec l'investissement dans le champ, les visions et les divisions du monde et de l'Europe en particulier, mais aussi la distribution des pratiques les plus probables de pouvoir. Pour en donner quelques exemples construits sur la base de monographies ou d'observations de type ethnographique, plus on est du côté du pôle de l'intermittence (c'est-à-dire des agents investis occasionnellement dans le champ à l'instar d'un(e) conseiller(e) de la représentation

42. Voir toutefois ci-dessous sur les conditions d'usages du capital national et ses variations.

d'un État membre en poste pour trois ans, mais de passage ou en transition vers un poste d'ambassade n'entretenant qu'un rapport lointain à l'UE), plus l'UE est un instrument ; à l'inverse, plus on est du côté de la permanence (qu'on soit fonctionnaire ou non), plus elle est une fin en soi, avec toute l'*illusio*, mais aussi toutes les désillusions quand « l'Europe n'avance plus », « la commission n'a plus de vrai leader » etc. Plus les agents sont situés au pôle dominant, plus ils partagent une vision transversale, globale, intersectorielle et corrélée à des évolutions politiques ou économiques macro ; plus ils sont situés au pôle dominé, plus leur vision de l'Europe est sectorielle, technique et/ou en lien avec les utilisateurs ou les effets sociaux locaux. Plus ils sont proches du pôle permanent, plus leur pratique de pouvoir passe par le jeu sur le temps long, la mobilisation de ressources et de capitaux internes et accumulés de longue date, la rhétorique (et ses appuis matériels) de l'intérêt général et d'un compromis fondé ou référé sur un universel relatif. De l'autre côté, on insistera plus sur l'intérêt propre (et le danger qu'il y aurait à aller contre), le marchandage sur la base du donnant-donnant dans une temporalité à plus court terme.

De cette façon, la cartographie va au plus près des pratiques réelles et éclaire beaucoup de ce – et souvent de ceux – que la littérature laisse dans l'ombre, à la fois du point de vue de leurs zones d'ombre théoriques (qu'est-ce qui, par exemple, structure les pratiques de la gouvernance informelle jugée si importante ?) que des acteurs jugés incongrus (des Britanniques pro-européens, des Français favorables à l'économie de marché la plus pure, des eurosceptiques travaillant dans et pour la Commission européenne ou sur un autre plan, des fonctionnaires européens néomarxistes ou antidérégulation, etc.). Elle donne aussi à voir les mouvements en cours, comme par exemple, la dévalorisation tendancielle du pôle permanent sous l'effet de l'externalisation, de la multiplication des agences indépendantes, de la contractualisation de la fonction publique européenne. Car les luttes pour la définition de l'autorité légitime dans le champ ont bel et bien des effets, et ce au-delà de ce qui se passe dans les sous-champs de politiques sectorielles. C'est le cas sur le plan de la définition de l'Europe, de ses fonctions et de sa forme souhaitable au-delà de ses institutions formelles ou de l'espace des possibles en termes de politiques publiques. Quand les permanents s'affaiblissent, c'est la définition d'une Europe plus favorable aux grands États et au marchandage qui triomphe au profit d'une définition de plus long terme et le chemin vers la construction d'un espace politique et supranational. Qui plus est, quand les agents situés au pôle business gagnent tout, la perspective de l'émergence d'une « main gauche » de l'Europe, qui semblait se faire jour dans les années 1990, disparaît à nouveau. La voie même de l'intégration est le produit de ces luttes, tout autant que de contraintes complètement extérieures, comme le montre le processus en définitive assez régulier de l'intégration bureaucratique (maillage des agences, intensification des relations entre administrations ou échanges de statistiques), à la différence de l'intégration politique qui focalise autant l'attention qu'elle peine en réalité à se produire et à être une valeur interne.

Vers une intégration des points de vue sur l'intégration ?

Comment faire le tri entre ces différents usages possibles ? Et du reste, au-delà du choix possible entre l'un ou l'autre modèle en fonction du problème posé, quelles perspectives ces usages « européens » de la théorie des champs pour penser l'international ouvrent-ils ? Quelles nouvelles hypothèses et quels types d'indicateurs ces différents travaux invitent-ils à formuler ? Pour intégrer ces différents modèles et montrer leur rendement, on suggère ici quelques pistes de recherche.

Capacité d'attraction et effets de champ

La théorie des champs permet de se doter d'une batterie d'hypothèses pour cerner les effets de l'international et des processus d'internationalisation sans renouer avec les problématiques en termes d'influence (nationale, doctrinale, de réseau, etc.) voire de « collègue invisible ». S'il est vrai qu'il y a des champs transnationaux qui traversent l'espace des institutions et des groupes aux prises dans la construction de l'Europe, alors il importe de mesurer la force qu'ils exercent en retour (« effet de champ ») sur ceux qui y « interviennent » en termes de capacité d'attraction et de structuration des profils et des stratégies. On l'observe d'abord et avant tout du point de vue des propriétés sociales et professionnelles des acteurs « appelés » à participer aux affaires publiques européennes. Conduits à l'Europe par la voie de processus de sélection interne (aux organisations et partis) qui ont souvent intégré les compétences particulières requises pour la pratique des affaires publiques européennes, les nouvelles recrues sont fréquemment d'ores et déjà disposées à s'inscrire à leur tour dans les formes expertes et apolitiques qui marquent les concurrences européennes. C'est le cas des syndicalistes choisis au sein des syndicats nationaux pour représenter à Bruxelles la Conférence européenne des syndicats et qui réfractent dans l'espace militant un ensemble d'attentes quant aux « expériences » (« internationales ») aux compétences sociales (capacité au compromis) et professionnelles (niveau élevé de diplômes) propres aux champs européens⁴³. C'est aussi le cas des parlementaires européens parmi lesquels les professions intellectuelles supérieures sont très fortement surreprésentées (un quart des élus sont titulaires d'un doctorat⁴⁴). Ces travaux et d'autres en cours, font apparaître un « effet de structure » qui est moins lié à la prédominance d'une théorie (néo-libérale, ou autre), d'un groupe (juristes, hauts fonctionnaires, etc.), ni même d'un pays sur les autres, qu'aux conditions de cette compétition qui font du registre

43. Anne-Catherine Wagner, *Vers une Europe syndicale : Une enquête sur la Confédération européenne des syndicats*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2005.

44. Willy Beauvallet, « Des eurodéputés "experts" ? Sociologie d'une illusion bien fondée », *Cultures et conflits*, n° 1-2, 2012, p. 123-138.

expert, et notamment juridique, le terrain même de l'affrontement des différents acteurs et des différents pôles aux prises pour la définition du « projet européen ». La question empirique qui s'ensuit tient à la mesure dans laquelle les acteurs qui se présentent dans ces champs européens sont amenés à reprendre à leur compte les systèmes de représentation propres à ces champs, à en mobiliser les catégories, couples d'opposition et implicites et à participer, ce faisant, à des processus collectifs puissants de rétrécissement de l'espace des possibles de la réforme européenne. Ainsi de l'*acquis* européen, instrument aujourd'hui routinisé de calcul de l'état du droit de l'Europe, dont l'usage s'est imposé à l'ensemble des tables de la négociation européenne, et qui contribue pratiquement à asseoir les contours juridiques dans lesquels le débat sur l'avenir de l'Union est pensable et dicible.

Cette approche et le programme de recherche qui l'accompagne trouvent toute leur pertinence dans l'analyse de conjonctures de crise telles que celles des scandales récents de corruption à la Commission comme au Parlement : plutôt que de porter l'attention sur les pressions directes des lobbys sur tel ou tel commissaire, pressions en fait relativement rares en proportion, cette approche permet de mettre l'accent sur des formes « d'osmose » structurale du « privé » et du « public » propres au champ du pouvoir européen⁴⁵. Elle rend aussi compte des conditions de formation de ces offres politiques européennes si singulières qui, à l'image de la « Constitution »⁴⁶ ou de la « Gouvernance » européenne⁴⁷, émergent régulièrement des « champs réformateurs » européens à la rencontre des institutions politiques européennes centrales et des différents types de professionnels de l'expertise européenne. Cette approche doit également permettre de se doter d'un ensemble d'indicateurs mesurant la perte d'emprise de ces champs européens à mesure qu'on s'éloigne du pôle le plus supranational et apolitique des institutions (Banque centrale, Cour et Commission). La chose est empiriquement observable si l'on suit la trajectoire du projet constitutionnel européen, pourtant issu de puissantes mobilisations politiques et académiques transnationales, mais dont le destin politique se jouera dans des termes profondément différents dans les champs politiques nationaux, et notamment dans le cadre des consultations référendaires française, irlandaise ou hollandaise de l'année 2005 ; ou bien, à l'inverse, si l'on suit les effets sociaux et politiques des différents votes nationaux aux élections parlementaires européennes qui se

45. Guillaume Sacriste, « Sur les logiques sociales du champ du pouvoir européen. L'exemple de l'affaire Dalli », *Politique européenne*, 44, 2, 2014, p. 52-96.

46. Antonin Cohen, Antoine Vauchez (dir.), *La Constitution européenne*, op. cit.

47. Marine de Lassalle, Didier Georgakakis, « Introduction », in Marine de Lassalle, Didier Georgakakis (dir.), *La « Nouvelle Gouvernance européenne » : Genèses et usages politiques d'un livre blanc*, Presses de l'université de Strasbourg, 2008 ; et la conclusion de la version remaniée parue en langue anglaise, *The Political Uses of Governance : Studying a White Paper*, Leverkusen, Barbara Budrich, 2012.

trouvent filtrés et redéfinis dans les multiples compétitions politiques et bureaucratiques transnationales qui participent *in fine* de la désignation d'une Commission européenne.

Vers une théorie du capital national

Le croisement de ces différentes perspectives invite aussi à théoriser la notion de capital national qui nous semble une dimension importante des processus de pouvoir, de ralliement, et de leadership dans les arènes internationales comme transnationales. Si les processus d'internationalisation ou tout particulièrement d'internationalisation des élites ont été bien saisis par la sociologie et ont conduit à partir d'études fondées sur des champs nationaux, à un ensemble de réflexions sur le capital international⁴⁸, l'analyse des arènes européennes invite à s'interroger, comme en miroir, sur le capital national, c'est-à-dire sur la valeur relative que les agents et les groupes peuvent tirer de leur appartenance à tel ou tel État-nation et les effets différents que ce capital est susceptible d'exercer selon les arènes et, plus généralement, la position dans un champ ou sous-champ.

Dans cette perspective, il s'agit de renverser le point de vue finalement assez communément partagé sur l'existence d'habitus nationaux, les différences ou ressemblances culturelles, voire les représentations relevant de la psychologie des peuples plus ou moins spontanée qui circulent entre les acteurs et les savants, pour analyser les effets d'autorité qui résultent de son appartenance nationale. La notion affleure à plusieurs endroits dans les travaux sur les champs européens et peut être construite comme un point d'intersection entre les théories réalistes fondées sur la force et l'intérêt des États et celle plus constructiviste qui intègre la socialisation des acteurs et surtout des dimensions de nature plus symbolique, pour lesquels la croyance dans la force est tout aussi motrice que la force objective. À l'instar d'autres usages de la notion de capital, le capital national englobe à la fois des ressources plus ou moins objectivement mobilisables (expertise, réseaux, finances liées aux capacités d'un État), mais aussi des éléments liés à la reconnaissance de la force de l'État considéré (division « grand » États/ « petits » États, incarnation des « puissances » « militaires ou diplomatiques », « économiques », « culturelles », etc.), l'ensemble contribuant à doter les agents qui s'affrontent ou coopèrent d'une forme de crédit *a priori*, en tout cas pour les agents capables de décoder la situation et les « forces » qu'incarnent les agents en présence.

On peut en voir un exemple empirique dans différents cas. Sur le plan institutionnel par exemple, il a été montré qu'un président de la Commission

48. Pour une discussion par l'une de ses préceuses, voir la contribution d'Anne-Catherine Wagner et Bertrand Réau à ce volume.

issu d'un petit pays ne dispose pas des mêmes ressources matérielles que s'il était issu d'un grand pays, notamment dans les soutiens extérieurs, mais aussi de la masse intérieure des soutiens au sein des organisations : les relais luxembourgeois de Jacques Santer au sein de la Commission étaient ainsi sans commune mesure avec ceux de Jacques Delors ou de Romano Prodi⁴⁹. C'est également le cas du crédit symbolique des présidents : Jacques Delors était réputé soutenu non seulement par un grand pays (ce fut du reste moins le cas après le changement de majorité en 1993) et plus encore par un couple franco-allemand reconnu comme particulièrement fort dans une Union européenne à dix puis douze ; Jacques Santer réputé nommé par défaut, donc avec un soutien faible des grands États membres, dans une UE à quinze, etc.

Ce capital national n'a pas la même valeur en tout lieu, en toute politique (ou sous-champ) et en tout temps. Il est fonction des positions dans le champ et de la définition de la situation dans lequel interviennent les agents. Pour les fonctionnaires européens de longue carrière et plus généralement les plus permanents du champ de l'Eurocratie, par exemple, il s'agit d'un crédit secondaire et ambigu, qui ne peut fonctionner qu'à l'état dénié. Ce qui fait la reconnaissance des agents est à l'inverse de l'identification nationale, la capacité à incarner un méta-intérêt général européen. Mais dans le même temps, le capital national compte dans l'attribution des postes à haut niveau, dans des soutiens pour accéder aux plus hauts niveaux de responsabilité, y compris sous des formes négatives lorsque les réseaux ne sont pas les bons ou sont conjoncturellement dévalués par la conjoncture politique. Du côté des intermittents de l'Europe, c'est-à-dire de ceux dont l'autorité est fondée en moindre proportion sur des capitaux accumulés dans le champ, mais sur ceux qu'ils représentent, le fait d'être membre d'un grand État membre ou d'un petit change la donne, quand bien même cette ressource peut être contrebalancée par des ressources personnelles. Le poids de ce capital varie en fonction de la façon dont ont été politiquement et juridiquement structurés les sous-champs de politiques publiques. Dans le cas de la politique de défense, Frédéric Mérand montre bien que le jeu à trois entre représentants français, britanniques et allemands pèse massivement quand bien même les cartes et les jeux des alliances sont en partie rebattus par les oppositions existantes entre militaires et diplomates⁵⁰. À l'inverse, le sous-champ de la politique de concurrence est structuré sous une forme qui place les bureaucrates européens dans une position centrale par rapport aux représentants des entreprises mondiales et aux avocats d'affaires, mais ici c'est moins leur capital national que l'institution européenne qu'ils représentent et les com-

49. Sur Jacques Delors et Jacques Santer, voir Jean Joana et Andy Smith, *Les Commissaires européens : Technocrates, diplomates ou politiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

50. Frédéric Mérand, *European Defence Policy : Beyond the Nation State*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

pétences expertes et de négociateur acquises au long de leur carrière qui comptent. Et on peut multiplier les exemples dans les différents secteurs.

Le poids de ce capital varie enfin historiquement et conjoncturellement. Les investissements et les « lignes de conduite » des diplomates pour donner à voir leur État comme un bon élève de l'Europe (un « contributeur net », un « modèle économique », une « population euro-enthousiaste ») peuvent se trouver remis en cause à la faveur d'une dégradation de sa note par une agence de notation, une élection, un déficit plus important qu'attendu, etc. Ces éléments extérieurs sont toutefois traduits et transformés (sous une forme tolérable, intolérable, passagère, « structurelle », ou « génétique ») en fonction des luttes propres au champ : dévaluer son compétiteur sous la forme du stigmate culturel dans les interactions ordinaires est de fait de bonne politique, pour autant qu'elle s'opère sous les formes et dans les lieux où cette différence nationale peut être exprimée. Ce que le sens commun politique appelle le « *French bashing* » par exemple est tout autre chose qu'un jeu sans suite et, surtout, sans fin : il permet de dévaluer des positions politiques (sur le service public, l'exception culturelle, le capitalisme d'État et ou tempéré par l'État) d'une façon qui non seulement dévalue la position des négociateurs défendant ses positions, mais surtout coupe l'herbe sous le pied des ralliements. Promouvoir une interprétation de la crise grecque comme le produit d'une incapacité quasi congénitale de ce pays revient à mettre ceux qui le représentent dans des positions ou rien d'autre n'est négociable que la soumission ou la sortie. C'est à se demander si, aidée par la généralisation des instruments de notation, de *ranking*, d'évaluation, la lutte pour la définition de la valeur du capital national n'agit pas en définitive de plus en plus comme un mécanisme de fixation des taux de change entre les différentes espèces nationales de capitaux.

C'est peut-être ici, pour conclure, que se donne à saisir la réalité de la puissance de restructuration des États qui s'opère sous l'effet de ces champs internationaux. Celle-ci réside moins dans des effets directs, qui sont le produit du travail de traduction des champs faibles, que dans la capacité de ces champs à représenter d'autres lieux que l'État dans la fabrication de la valeur politique et des fameux « taux de change » qui selon Bourdieu régissent les relations et les déplacements d'un champ social à un autre. Cette réussite est très partielle dans la mesure où le processus est plus en position de concurrencer ce qui était le monopole des États en la matière que de représenter complètement un nouveau monopole. Mais l'on voit bien que le déplacement de la production de politiques à ces niveaux est tout sauf neutre et tend à produire par l'orientation des politiques (qu'elles portent sur l'économie et la finance ou sur l'éducation, la formation et la culture en passant par la sécurité et l'immigration) par la publicisation d'indicateurs de la valeur relative des États et de leurs politiques ou par la fixation des critères de l'accès aux postes et aux ressources de ces espaces, des effets macro-sociologiques et politiques concrets.